



U C E C A A P

UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

# L'UCECAAP & VOUS

Juin 2019

N°4

## L'Edito du Président

L'activité sur la période écoulée depuis le dernier bulletin a été d'une grande intensité. Pour les compagnies, elle a été marquée par la tenue des assemblées générales, avec l'occasion de dresser un bilan des actions réalisées, mais aussi de procéder aux élections statutaires des administrateurs et du président venant en renouvellement.

Je tiens personnellement à saluer les présidents sortants et leur équipe, pour le travail accompli, et féliciter les nouveaux élus à leurs différents postes, en leur assurant qu'ils peuvent compter sur l'UCECAAP pour les accompagner dans leur tâche.

C'est la période où sur l'ensemble des tribunaux de grande instance du ressort de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, sont organisées au sein des parquets, les commissions pour recueillir les avis consultatifs sur les demandes d'inscription initiale. L'an passé, près de 600 dossiers ont été examinés par des experts de l'UCECAAP expérimentés et reconnus dans les différentes rubriques qui composent la nomenclature.

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à celles et ceux qui, cette année encore, ont œuvré pour accomplir cette immense tâche, avec des

contraintes parfois difficiles à gérer, dont la finalité contribue à l'amélioration de la qualité du recrutement des experts.

La formation initiale et continue des experts reste la priorité essentielle de l'engagement de l'UCECAAP au service de l'expertise judiciaire et des experts. Lors du comité pédagogique du 14 juin qui s'est tenu à la Cour d'appel, il a été dressé un bilan des inscriptions sur le premier semestre, dans les trois pôles du centre de formation. Au vu des chiffres qui sont publiés dans ce numéro, le bilan est très positif. Ce sont 212 postulants qui sont inscrits aux modules de formation et près de 400 experts à la journée de formation quinquennale du 28 juin. Quant à la formation sur le logiciel de dématérialisation de l'expertise OPALEXE, elle a réuni 50 participants.

En retour du questionnaire en ligne diffusé en début d'année auprès de l'ensemble des experts membres de l'UCECAAP, vous avez été 95 % à exprimer votre satisfaction globale des actions de formation. Pour 91 % des répondants, les formations correspondent aux attentes, et près de 96 % ont exprimé leur satisfaction sur la qualité pédagogique des formateurs. Ils nous restent à présent à



répondre aux nombreuses suggestions formulées en commentaires aux questions posées.

Gardons à l'esprit que ces excellents résultats sont à attribuer à celles et ceux : administrateurs, magistrats, universitaires, avocats, experts, qui consacrent bénévolement de leur temps au service du bien commun, dans le but de maintenir un haut niveau d'excellence de l'expertise judiciaire à la française.

Un grand merci enfin à notre équipe rédactionnelle pour la réalisation de ce quatrième numéro, en attendant le prochain qui sortira courant octobre.

**Constant VIANO**

*« Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays »*

*John Fitzgerald Kennedy*

### La parole est à vous...

Prochain numéro de l'UCECAAP News en octobre 2019.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et toutes informations que vous aimeriez y voir figurer.

Contact  
[secretariat@ucecaap.com](mailto:secretariat@ucecaap.com)  
[cms.expertises@gmail.com](mailto:cms.expertises@gmail.com)

## Assemblée générale de l'UCECAAP et du centre de formation 29 mars 2019 – Mas d'Entremont à Aix-en-Provence

L'UCECAAP et le Centre de formation ont tenu leur assemblée générale le vendredi 29 mars 2019 au Mas d'Entremont à Aix-en-Provence.

7 Administrateurs de l'UCECAAP sortants ont été réélus : il s'agit de Roselyne BELLEPAUME, Anne-Laure PELISSIER, Anne VADON, Pierre MALICET, Gérard LÉGALLE, Lucien SIMONNET, Gilles DEVILLERS.

2 nouveaux administrateurs font leur rentrée au centre de formation : il s'agit d'Éric POTIER, Expert en estimations immobilières et Bernard MASALA, Expert géomètre.

Nous adressons à tous les administrateurs réélus et élus nos plus vives félicitations.

Un conseil d'administration s'est tenu après l'assemblée générale qui a reconduit les membres du bureau.



*L'équipe au complet... Une belle photo des administrateurs prise par notre expert photographe Jean Pierre STEPANOW*

## Informations du Comité pédagogique

Le 14 juin 2019, s'est tenu à Aix-en-Provence au palais MONCLAR le comité pédagogique du Centre de formation sous la présidence de Madame Sophie BOYER, Conseiller chargé de mission par la première présidence et en charge de la relation avec les experts.

Assistaient à la réunion : Madame Sophie-Maddie DAOUDAL (TGI de Marseille), Madame Dominique KLOTZ (TGI de TOULON), Madame Muriel JOSSET (TA de Marseille) Maître Marie-Noëlle DELAGE, Maître Andrée MINGUET.

Ce fut l'occasion de présenter un bilan de mi-année de l'activité des trois pôles en formation initiale pour les postulants et en formation continue pour les experts inscrits.

Le tableau ci-après reprend les inscriptions aux formations à la date du 30 juin 2019, y compris les formations au logiciel OPALEXE.



INSCRIPTIONS FORMATIONS 2019	AIX	CANNET	NICE	TOTAUX
Postulants	40	19	25	84
Postulants redoublants	2	1	1	4
Postulants Formation complémentaires	40	11	20	71
Postulants traducteurs interprètes	7	4	25	36
Postulants TI formation complémentaire	11	3	3	17
Experts non adhérents UCECAAP	1	2	0	3
Experts TI non adhérents UCECAAP	1	0	0	1
Experts adhérents UCECAAP modules de formation	74	29	58	161
Experts adhérents UCECAAP Jour. Quinquennale 28/06/2019	166	90	91	347
<b>TOTAUX</b>	<b>342</b>	<b>159</b>	<b>223</b>	<b>724</b>
<b>OPALEXE 2019</b>				
<b>Experts formés en 2019</b>		<b>Marseille</b>	<b>NICE</b>	
<b>Experts</b>		33*	8*	41
<b>Collaborateurs</b>		7	2	9

## La vie des Compagnies



**GRECA**

Le GRECA, qui fête cette année ses 30 ans d'existence, a tenu son assemblée générale annuelle le 7 juin 2019. La compagnie a modifié ses statuts pour permettre l'accueil d'experts inscrits sur la liste de la Cour sous la forme de personne morale. Marie-Benedicte CHUFFARD, expert en économie de la construction et Samuel HULOT, expert en hydraulique, ont intégré le Conseil d'administration.

Le président Gilles DEVILLERS et le vice-président Robert GIRAUD, président sortant du Conseil National des Experts de Justice, ont tenu à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement au service de la compagnie, le secrétaire Patrick DARLEGUY et surtout ceux qui œuvrent souvent dans l'ombre et sont indispensables à son fonctionnement : Laurent DERKENNE, trésorier ; Monique ARNOUX-PINATEL, comptable et Jean-Philippe CASSAGNE, webmestre.

À l'issue de l'assemblée, le GRECA a eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, Éric NEGRON, son Secrétaire Général Laurent CALBO, la Conseillère chargée des relations avec les experts Sophie BOYER, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence Éric BIENKO VEL BIENEK, Pierre Henri COMBES, ancien expert et membre d'honneur de la compagnie et maintenant juge consulaire, représentant le Président du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence et Me Jean-Pierre RAYNE,

Bâtonnier d'Aix-en-Provence, pour un agréable repas amical dans le cadre prestigieux du Château de la Pioline à Aix-Les-Milles.



**E.E.F.I.C.**

L'E.E.F.I.C., sous la présidence de François SEINCE, a tenu les 25 et 26 avril, le séminaire de Barbaroux à l'hôtel Mercure Brignoles, sous le soleil de Provence.

Monsieur Isidro PEREZ MAS, conférencier, a développé les thématiques de « *la charge foncière* » et « *l'évaluation des biens exceptionnels dans un contexte fiscal* ».

Le séminaire a été ponctué de cas pratiques tirés de l'expérience du formateur et d'un dîner-conférence.



**UCEJAM**

Le 25 octobre 2019, l'UCEJAM est co-organisateur d'un colloque sous le haut patronage de Madame Nathalie FRICERO, membre du CSM et Professeure des universités, et de Madame Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences. Le colloque qui a pour thème « *Nouvelles procédures civiles, nouvelles pratiques professionnelles ?* », se tiendra à la Faculté de Droit de Nice de 9h à 17h.

La matinée sera présidée par Mr JEAN-TALON, président du TGI de Nice et l'après-midi par Mr JANAS, président du TGI de Grasse.

Inscriptions auprès de Marie-Cecile.LASSERRE@unice.fr

### Il nous ont quittés...

- Jérôme CHATELAIN, architecte et expert inscrit sur la liste de la Cour d'Appel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- François HENRY, expert bâtiment, membre de l'UCEJAM dont il a été le secrétaire général.
- Serge MASSIS, architecte, membre de l'UCEJAM.

## JURISCUP' 2019

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, l'UCECAAP sera présente à la régates JURISCUP qui se déroulera dans la rade de Marseille du 12 au 15 septembre 2019.

Venez partager seul ou en famille des moments inoubliables à bord d'un bateau tribune privatisé, pour suivre au plus près des voiliers en compétition, la régates du samedi 14 septembre.

La régates sera commentée et la promenade se poursuivra par une visite commentée du patrimoine historique de Marseille vu depuis le plan d'eau du Vieux-Port.

Un stand des experts de justice vous accueillera tous les jours de la compétition, et un buffet sera servi au retour à quai du bateau tribune en fin de régates. Ce sera l'occasion d'échanger dans un cadre convivial, avec les magistrats invités par les compagnies.

Les places étant limitées, nous vous remercions de vous inscrire au plus tôt en remplissant le bulletin d'inscription que vous avez reçu par mail et dans lequel vous trouverez le programme de la journée.

# La parole au Collège des Architectes Experts (CAE) P.A.C.A



## Week-end culturel et festif du 5 avril 2019



Notre confrère Olivier BLANC, Architecte des Bâtiments de France, expert, nous a proposé la visite d'une maison contemporaine singulière située sur la commune de MAUSSANE-LES-ALPILLES. Cette villa en cours de réhabilitation, réalisée par André BRUYERE, architecte atypique, considéré comme l'un des architectes majeurs du XX<sup>e</sup> siècle, nous a été présentée par Karine LEVY, architecte, petite-fille des derniers acquéreurs :

*"la ligne droite est une insulte à l'intelligence humaine".*

Puis, l'hôtel des Cabanettes à SALIERS-ARLES nous a accueillis pour les soirées et nuitées : inscrit au Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et réalisé par Armand PELLIER, architecte - sculpteur - Compagnon du Devoir.

La propriétaire, Madame BOUCARD, nous a raconté l'histoire de l'établissement construit par ses parents dès 1960, et combien sa famille était en parfaite cohésion avec l'architecte.

La matinée du samedi 6 avril a permis des visites libres sur Arles, en intérieur, en raison du temps pluvieux (musée de l'Arles Antique, Fondation Van Gogh, librairie Actes Sud...), suivies d'un déjeuner arlésien aux « Flamands Roses ».



## Assemblée générale du 6 avril 2019

Dans l'après-midi du 6 avril 2019, s'est tenue l'assemblée générale annuelle du C.A.E. PACA.

Un quorum largement atteint nous a permis de délibérer valablement et utilement.

Après une approbation unanime du rapport moral de la Présidente, du rapport d'activités et du rapport financier du Trésorier, le renouvellement triennal des membres du Conseil d'Administration a unanimement opté pour constituer une équipe prête à agir efficacement pour le Collège.

Il a été constaté la bonne vitalité du C.A.E. PACA, le nombre croissant de ses membres, la qualité de ses relations avec l'UCECAAP et avec le CNCEJ, notamment par la présence renouvelée de Michel COULANGE au sein de son Conseil d'Administration ; il a été fait le bilan de la participation active du Collège à la JOURNEA, 1<sup>ère</sup> journée de rencontre de tous les architectes experts de Justice, le 16 novembre 2018, au musée des Confluences à LYON, le vœu étant formé que tous les architectes-experts de justice soient

regroupés au niveau national au sein de la CNAEJJA, compagnie nationale reconnue par le CNCEJ. Une très légère augmentation des cotisations a été décidée, cotisations qui n'avaient pas varié depuis 2017 et avaient même baissé de 60% en 2016, à la faveur ou en raison du fort dynamisme du C.A.E. PACA.

Il a été décidé le renouvellement de la participation du Collège à la JURIS' CUP 2019 sur le « BRISEIS », ainsi que, eu égard au succès rencontré, la poursuite des « Rencontres/Débats/ Echanges » sur des thèmes à venir.

Nous avons été honorés de la présence de Constant VIANO, qui a développé plusieurs thèmes : les missions de médiation, la formation initiale dispensée par l'UCECAAP en vue de l'inscription sur la liste de la cour d'Appel, la formation continue pour les experts inscrits, et, également, le concours que peut apporter l'agrément DATA DOCK du Centre de Formation de l'UCECAAP pour les formations structurantes exigées par notre inscription sur le tableau de l'Ordre des Architectes.

Multiplés sujets de discussion sur les pratiques expertales et architecturales ont animé ces deux journées, accompagnées d'apéritifs et repas Camarguais ; le retour du dimanche matin a pu se faire pour certains par un parcours en Camargue et par le bac de Barcaren, après ravitaillement en asperges de saison auprès des producteurs locaux.



## La Revue Experts : une déjà longue histoire...



C'est en 1987, sous l'impulsion de **Bernard PECKELS** que la revue « experts » est née. Pour son fondateur elle devait allier une « indépendance » absolue, une grande qualité et un large éclectisme, sans s'interdire des prises de position iconoclastes ou à tout le moins hétérodoxes. Il souhaitait également que la revue soit ouverte aux diverses compagnies d'experts tant nationales que régionales, mais soit également attentive à l'environnement européen, voire international et enfin sache appréhender l'évolution du « numérique ».

Si la revue a atteint bon nombre de ses objectifs, elle a dû faire face il y a quelques années à une grave crise, qui a failli entraîner sa disparition. Grâce à l'implication sans faille de deux présidents successifs du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice et à l'appui financier des deux plus importantes compagnies

régionales : l'UCECAAP (Aix) et l'UCECAP (Paris), une solution a pu être dégagée et la revue a pu poursuivre ses activités sur des bases nouvelles.

La revue est administrée par trois gérants, qui sont tous experts de justice et dont l'un assume les fonctions de directeur de la publication. Elle emploie deux salariés à temps complet (un journaliste et une secrétaire de direction).

Un comité scientifique de vingt et un membres a été institué, ayant pour fonction de suggérer la « politique éditoriale », de veiller à son respect, de réfléchir à l'évolution de la revue et de définir ses axes de développement. Il est composé d'experts de justice et de magistrats tant de l'Ordre Administratif que de l'Ordre Judiciaire.

Les fonctions de rédacteur en chef sont assurées par **Pierre SAUPIQUE**, expert-comptable de justice et Président de la Compagnie des Experts de la Cour d'Appel de Reims ; il est assisté d'un rédacteur en chef adjoint et peut s'appuyer sur un comité de lecture composé de sept membres (magistrats judiciaires

et administratifs – experts de justice – avocat).

Les articles sont lus par le rédacteur en chef, puis soumis aux membres du comité de lecture, qui émettent toutes les observations qui leur paraissent utiles. Ces observations sont communiquées par le rédacteur en chef, sous une forme anonyme à l'auteur, qui, après discussion à toute latitude pour les prendre en compte ou pour les rejeter. Un rejet entraîne généralement l'absence de publication ; il en est de même, lorsqu'un membre du comité de lecture s'oppose à une telle publication. L'auteur est toujours avisé de la décision par le rédacteur en chef qui lui explique la position de la revue.

L'article appelé à être publié (une parution tous les deux mois) est mis en forme par le journaliste et fait l'objet d'une « correction » par une correctrice spécialisée.

Chaque expert inscrit a vocation à proposer à la revue des articles, destinés à être publiés mais aussi à avoir accès à une banque de données, regroupant 31 ans de publication de la revue et consultable grâce à un moteur de recherche.

Contacts pour notre région : Constant VIANO : [constant.viano@expert-de-justice.org](mailto:constant.viano@expert-de-justice.org)

**Michel MALLARD**  
Rédacteur en chef adjoint

*Prochaine formation quinquennale des experts inscrits organisée par l'UCECAAP*

**Le conflit d'intérêts, un nouveau cas de récusation  
Les attentes du juge et de l'expert en expertise civile**

**Vendredi 28 juin 2019 de 10h à 16h30**

*Faculté de Droit et de Science politique  
Amphithéâtre N°1  
35, rue Alphonse Daudet – 83000 TOULON*

*Inscription et informations : [www.uceccap.com](http://www.uceccap.com) – Rubrique Les brèves du centre de formation*

## L'état de l'harmonisation des expertises civiles en Europe



L'UCECAAP est membre associé de l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert (EEEE). Le 14 mai 2019, **Monsieur Alain NUÉE**, premier président honoraire de la Cour d'appel de VERSAILLES et président du comité d'orientation de l'Institut donnait à la faculté de droit de NICE une conférence sur le thème de « *l'harmonisation des pratiques de l'expertise civile en Europe* », organisée par l'UCEJAM à l'intention de ses adhérents, dans le cadre de son cycle de formation.

Bien que l'avis de l'expert ne lie pas le juge, l'influence de la qualité de l'expertise sur la qualité de la décision juridictionnelle est telle que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont initié deux démarches d'harmonisation parallèles dans lesquelles l'EEEE a joué un rôle majeur.

L'EEEE qui est constitué de membres institutionnels (cours d'appel, compagnies d'experts, barreaux, universités) et de membres individuels appartenant aux professions judiciaires ou intéressés par l'expertise judiciaire, ne représente pas les intérêts des experts judiciaires mais anime la réflexion d'experts de plus de 16 pays de l'UE qui se sont donnés pour but d'améliorer la qualité de l'expertise judiciaire ainsi que l'indépendance et le statut de l'expert et de promouvoir une harmonisation des règles et des bonnes pratiques (cf : [www.experts-institute.eu](http://www.experts-institute.eu)).

L'état des lieux dressé par la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) dans laquelle l'EEEE est membre observateur et celui dressé par l'EEEE pour le compte de la commission européenne dans le

cadre du projet « Eurexpertise » de 2012 ont constaté une hétérogénéité des règles, des pratiques et des statuts qui est similaire dans l'UE des 28 et la grande Europe des 47.

Soucieuse de voir les expertises judiciaires répondre aux standards du procès équitable définis par la CEDH, la CEPEJ a promulgué les 11 et 12 décembre 2014 des lignes directrices concernant les seuls experts techniques (experts désignés par le juge) en matière civile, pénale et administrative qui portent notamment sur la sélection de l'expert, l'objet de la mission, le statut de l'expert, le contrôle judiciaire de l'expertise et les sanctions.

L'UE qui est, quant à elle soucieuse, non seulement de respecter les standards de la CEDH, mais encore d'assurer l'interopérabilité des systèmes judiciaires afin de favoriser le fonctionnement du marché unique, a confié à l'EEEE la rédaction d'un guide de bonnes pratiques en matière d'expertise civile (projet EGLE).

Ce guide, rédigé en français et en anglais, à l'issue d'une conférence de consensus européenne est paru en octobre 2015. Applicable tant aux experts désignés par le juge qu'aux experts witness (experts désignés par les parties conformément aux règles de la common law), ce guide est, avec l'esquisse du code de déontologie qui lui est annexé, largement diffusé et traduit dans six autres langues.

Il insiste tout particulièrement sur la création de listes d'experts révisées périodiquement, la création d'un statut de l'expert comportant l'obligation de la déclaration d'intérêts, l'institution d'un dispositif d'assurance qualité comportant une évaluation périodique des experts, des aménagements procéduraux dont l'obligation d'établir un pré-rapport écrit ou oral qui sera débattu devant l'expert avant l'audience du juge, l'uniformisation de la présentation des rapports, la création d'une procédure d'expertise européenne.

Ces recommandations nous paraissent dans l'ensemble si familières qu'elles semblent être d'inspiration française. Leur détail met néanmoins en lumière les progrès qui restent à faire sur le plan national, notamment pour s'assurer du respect des délais et de la prévisibilité du coût des opérations.

La plupart de ces recommandations de bonne pratique peuvent s'appliquer sans intervention des législateurs des Etats membres et les experts ont donc tout intérêt à s'en saisir.

Dépassant le stade des recommandations, l'UE s'implique désormais dans la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci. Elle a ainsi confié à l'EEEE la réalisation du projet Find an expert (UE- IEEEE) qui doit s'achever fin 2019.

Ce projet vise au recueil des listes d'experts judiciaires des Etats membres aux fins de publication sur le site e-justice de la Commission Européenne et à la description des procédures dans les différents Etats membres.

(suite de l'article page 7)

Le but est d'une part de faciliter la désignation par un juge ou une partie d'un Etat membre, d'un expert d'un autre Etat membre, et, d'autre part, de s'assurer de l'adresse électronique des experts judiciaires pour constituer un réseau virtuel d'échange de données informatisées entre les experts, les juridictions et les parties.

Renonçant provisoirement à établir une liste européenne d'experts dont la constitution exigerait une nomenclature unifiée, des critères d'inscription

partagés et un code de déontologie commun, la commission s'est engagée dans une démarche pragmatique qui vise à pousser tous les Etats membres à créer des listes publiques et introduire ainsi une plus grande transparence dans la nomination des experts.

Il convient enfin de signaler qu'en 2017, le Parlement européen a saisi la commission d'un rapport visant à l'adoption d'une directive concernant les principes qui devront régir la procédure civile dans les différents Etats membres

dont ceux concernant l'expertise. Ce rapport reprend les orientations dégagées par le guide de bonnes pratiques.

Le Brexit et les élections européennes ont conduit à une suspension de ces travaux. Il n'est cependant pas exclu qu'une majorité se dégage au cours de la nouvelle législature pour donner un cadre normatif plus contraignant à l'activité expertale au sein de l'UE en reprenant les recommandations ayant fait l'objet d'un large consensus parmi les praticiens de l'expertise.

Le détail des recommandations de la CEPEJ est consultable à l'adresse : <https://rm.coe.int/168074827a>

Le guide de bonnes pratiques est consultable à l'adresse <https://experts-institute.eu/wp-content/uploads2018/03/2016-01-06-eeei-guide-des-bonnes-pratiques-fr-brochure.pdf>

## Traducteurs Interprètes : réunion à la Chancellerie du 5 juin 2019

Le 5 juin 2019, une délégation du CNCEJ conduite par sa présidente Annie VERRIER et Robert GIRAUD, past président, étaient reçus à la chancellerie pour débattre des problèmes et difficultés rencontrés par les traducteurs interprètes des différentes Cours d'appel de France.

Roselyne BELLEPAUME, présidente du Comité français des traducteurs interprètes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, et administrateur du CNCEJ, faisait partie de la délégation.

La réunion s'est déroulée en présence du Délégué du Ministère de la justice en charge des experts traducteurs interprètes, et du délégué du procureur général de la Cour de cassation de Paris.

Étaient invités à la réunion les présidents des compagnies de Paris, Caen, Lille, Douai, Calais, Nancy, Besançon, Lyon, Aix-en-Provence, Strasbourg, Toulouse. Les thèmes débattus ont porté principalement sur le recrutement : les exigences sont parfois différentes entre les cours d'appel (diplômes d'études supérieures dans les 2 langues, compétences, qualifications, expérience...); la formation : des interprètes interviennent sans formation ni diplômes contrôlés, (CESEDA\*); la qualité : liée au recrutement; la disponibilité : et les formules envisagées (tours, permanences, nuits, audiences en visioconférence); les postes de traducteurs interprètes contractuels dans les Tribunaux de grande instance; les coûts : illustrés à partir de CHORUS; les

listes : leur provenance, fréquence de contrôle, les reconductions quinquennales; les cartes : semblables à celles d'OPALEXE; les tampons; les honoraires.

Le délégué du ministère en charge des traducteurs interprètes (7078 traducteurs interprètes recensés en France selon les sources du ministère de la justice) s'est engagé à des vérifications des compétences des traducteurs interprètes, avec obligation de formation et révision des listes. Les traducteurs interprètes présents se sont opposés à la création de cartes d'expert spécifiques pour les listes du CESEDA.

\*CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

## Brèves

Nous souhaitons la bienvenue à **Madame Pascale ROUSSELLE**, présidente du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommée présidente du Tribunal Administratif de Nice à compter du 1er mai 2019, après avoir exercé les fonctions de présidente du Tribunal Administratif de Nancy. Elle succède à **Monsieur Jean-Christophe DUCHON-DORRIS**, nommé Président du Tribunal Administratif de Paris, à qui nous adressons nos plus chaleureuses félicitations pour cette brillante promotion, et nos plus sincères remerciements pour les formations qu'il a assurées pour l'UCECAAP.

## Séminaire des présidents à Hyères le 21 juin 2019

Les présidents des compagnies membres de l'UCECAAP se sont réunis en séminaire le 21 juin 2019 au centre de vacances du BTP à HYÈRES.

Le président **Constant VIANO** a exprimé au nom de l'UCECAAP le grand plaisir d'accueillir la présidente du Conseil national des compagnies des experts de justice (CNCEJ) **Annie VERRIER**, élue à l'AG du 27 mars 2019, ainsi que **Robert Giraud**, président d'honneur de l'UCECAAP, **Michel MALLARD**, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation et **Maître Patrick DE FONTBRESSIN** Avocat conseil du CNCEJ.

La matinée a été consacrée à des échanges sur les projets, les expériences des compagnies afin de partager les réussites susceptibles de profiter aux autres mais aussi les difficultés rencontrées afin de trouver ensemble des solutions. Les échanges ont porté sur quatre grands thèmes : le recrutement, le tutorat, la communication et les manifestations.

L'après-midi **Patrick DE FONTBRESSIN** est intervenu sur le thème de la responsabilité des dirigeants d'une association (dirigeants qui occupent des fonctions mais aussi les personnes qui dans les



faits dirigent l'association). Insistant sur l'importance du respect des statuts, rappelant la nécessité d'y mentionner la référence aux règles déontologiques édictées par le CNCEJ, il a apporté des précisions sur la rédaction des clauses « disciplinaires », les règles du procès équitable s'appliquant pour tout membre dès lors que l'association engage à son égard une sanction disciplinaire.

**Elisabeth NABET**, expert-comptable de justice membre du conseil d'administration de la section AIX-BASTIA de la CNCEJ est ensuite intervenue sur le management opérationnel d'une association en apportant des conseils pratiques sur des thèmes fondamentaux de la gestion : constituer une équipe ; élaborer un projet, fixer des priorités et dresser des plans d'actions ; animer les réunions, gérer les tensions.

**Annie VERRIER** a présenté les grands axes des actions du CNCEJ durant sa mandature : le toilettage du site

internet ; l'actualisation du Vademecum, la révision des statuts, l'extension du fichier MANHATTAN à tous les experts inscrits à la demande de la chancellerie, le travail des commissions (dématérialisation, qualité dans l'expertise, formation, Europe, juridique, médiation, paritaire,). Elle a annoncé la mise en place d'un THINK TANK sur « *les nouvelles approches de l'expertise judiciaire dans le futur* ». Elle a rappelé la biennale de Poitiers sur le thème de « *la vérité à tout prix* », et le congrès national à Montpellier sur le thème « *l'expert du futur est-il un robot ?* ».

La présidente a terminé en félicitant l'UCECAAP pour l'organisation de ce séminaire, soulignant l'apport de l'UCECAAP au sein du CNCEJ grâce à plusieurs de ses membres qui siègent au conseil d'administration et participent efficacement au fonctionnement des commissions. Constant VIANO a clôturé la journée en remerciant Lucien SIMONNET, maître d'œuvre de l'organisation du séminaire. Un dîner de gala a réuni ensuite au bord de la plage les participants et leurs conjoints.

### L'agenda du président d'avril à juin 2019

5 avril : assiste à la formation des traducteurs interprètes à NICE

6 et 7 avril : assiste à l'assemblée générale du collège des architectes en ARLES

11 avril : donne un cours de formation à la faculté de droit de NICE au master des administrateurs judiciaires.

3 mai : assiste à la réunion comité de pilotage OPALEXE au TGI de Toulon avec Pierre MALICET

14 mai : participe à la conférence animée par Monsieur Alain NUÉE sur l'harmonisation des pratiques expertales au sein de l'UE et organisée par l'UCEJAM à la faculté de droit de NICE

15 mai : participe à une réunion en vision conférence de la commission médiation du CNCEJ

17 mai : participe à l'assemblée générale de l'UCEJAM

20 mai : préside les conseils d'administration de l'UCECAAP et du centre de formation à TOULON et rencontre avec les magistrats du TGI

7 juin : est reçu par Monsieur le Premier président Eric NEGRON, à AIX-EN-PROVENCE, en présence de Madame le conseiller Sophie BOYER

12 juin : assiste à la réunion sur la Juriscup au siège social de l'UCECAAP

14 juin : préside le comité pédagogique au palais MONCLAR à AIX-EN-PROVENCE

17 juin : participe à la commission de consultation des dossiers d'inscription au TGI de NICE.

19 juin : participe à l'assemblée générale du CNCEJ à Paris

19 juin : participe à la commission médiation du CNCEJ

21 juin : anime le séminaire des présidents à HYÈRES

28 juin : préside la journée de formation quinquennale organisée par le centre de formation de l'UCECAAP à la faculté de droit et de science politique à TOULON